

Un trou dans les programmes politiques des prochaines élections

summit4u.org/residence-alternee/un-trou-dans-les-programmes/

MicChan

08/03/2017

Cela n'aura échappé à personne, nous sommes entrés en campagne électorale pour les présidentielles et les législatives qui vont suivre. Les candidats peaufinent leurs programmes ou commencent à les publier en partie.

A ce que nous sachions, aucun programme n'a pris la mesure de l'immense problème créé par la résidence des enfants après divorce ou séparation de leurs parents. Or, c'est un problème grave qui touche des centaines de milliers de nos concitoyens (voir notre billet du 8 février 2017).



Le devenir des enfants et des parents après divorce est un problème de société

Nous interpellons les candidats sur la question du devenir des enfants dans la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes (voir nos billets du 27 avril et du 6 juillet 2016). C'est aussi une question de santé publique dans la mesure où ces enfants sont de futurs adultes dont le bien-être physique et mental dépend des conditions de vie dans l'enfance (voir notre billet du 30 novembre 2016). C'est, enfin, une question de réussite scolaire puisque l'on sait que les adolescents vivant en foyer monoparental sont plus souvent en difficulté au collège (voir notre billet du 19 octobre 2016).

Nous rappelons que pour le CIRA, la résidence alternée correspond aux situations dans lesquelles les enfants ont l'occasion de rencontrer leurs deux parents de manière suffisante, régulière et dans la vie de tous les jours, soit 5 jours par quinzaine au minimum (voir notre billet du 16 novembre 2016). Les recherches montrent que la résidence égalitaire chez les deux parents est l'optimum pour le bien-être cognitif, affectif et social des enfants. Cette résidence alternée prend différents rythmes selon l'âge des enfants, l'alternance de semaines complètes n'étant pas toujours la mieux adaptée.

Améliorer le devenir des enfants et des parents après divorce

Améliorer le devenir de ces milliers d'enfants et de jeunes et de leurs parents est une question de volonté politique (voir notre billet du 2 novembre 2016).

Nous demandons aux candidats ou à leurs soutiens s'ils sont favorables à inscrire dans leur programme des décisions pour :

- 1- inscrire la résidence alternée comme première option proposée aux couples qui divorcent, comme dans la loi en Belgique ?
- 2- renvoyer les refus de résidence alternée vers une commission ad hoc, afin que cette décision soit prise de manière collégiale, en allant ainsi plus loin que la loi belge ?
- 3- réviser automatiquement les décisions de résidence des enfants lors des changements prévisibles de la vie, comme l'entrée à l'école ou au collège, de manière à ne pas obliger les parents à refaire eux-mêmes appel à la justice familiale ?

Des textes existent déjà à l'Assemblée Nationale et au Sénat ou au Conseil Européen. Il faut les remettre en route et, surtout, les améliorer (voir nos billets des 6 janvier et 26 octobre 2016).